



## **Séance plénière du 10 Janvier 2017**

### **Favoriser le retour à l'emploi des femmes éloignées du marché du travail**

### **Expression du groupe de concertation UNSA/CFE-CGC**

Le groupe UNSA/CFE-CGC tient à remercier le rapporteur et le groupe de travail pour la présentation de ce rapport avis.

L'insertion des femmes sur le marché du travail reste un souci et doit être améliorée: le taux d'activité en NPDC des femmes est de 81 % comparé à celui des hommes qui est de 95 %. Le taux de chômage des femmes est de 16,9 % contre 15,7% pour les hommes. 32% des femmes travaillent à temps partiel contre 7% des hommes.

Les causes pour lesquelles les femmes se retrouvent éloignées du marché du travail sont multiples et diverses.

Cependant, les femmes plus que leurs homologues masculins, interrompent leur activité après la naissance des enfants. Si le taux d'activité des mères d'un ou deux enfants âgés de plus de 5 ans est élevé (89 %) il chute avec l'arrivée du 3<sup>e</sup> à 43 %. Cela produira l'effet « double peine » au moment de la retraite : n'ayant pas une carrière complète, les femmes percevront une retraite moins importante, voire beaucoup moins importante que celle des hommes.

Lorsque cette interruption a lieu sans rupture du contrat de travail, le retour à l'emploi se fait dans un cadre légal ce qui limite les difficultés de retour vers l'emploi, sans toutefois les supprimer totalement. Mais lorsque l'interruption se fait après une instabilité professionnelle (multiples CDD), la reprise d'activité est beaucoup plus difficile.

Il est de notre point de vue inadmissible qu'actuellement, certaines femmes doivent faire un choix entre leur carrière et leur vie familiale.

Il convient donc de maintenir ces femmes dans le monde du travail en :

- développant et diversifiant les modes d'accueil des enfants.
- encourageant les entreprises à contribuer au financement de structures d'accueil réservées à leurs salarié(e)s.
- encourageant la gestion partagée des responsabilités familiales entre les deux parents (développer voire allonger le congé de paternité),
- promouvoir le temps partiel chez les hommes.
- au niveau des mentalités, lutter dès le plus jeune âge contre les stéréotypes sexués.

Comme le souligne le rapport, des dispositifs pour aider la réinsertion professionnelle des femmes existent, mais restent bien souvent peu connus des intéressées. Il est donc essentiel de :

- renforcer la communication sur ces dispositifs au sein des CAF, de Pôle emploi.
- soutenir les différentes associations qui oeuvrent dans ce domaine.

Le rapport fait de nombreuses préconisations que nous partageons, nous le voterons.